

Avant-propos

Séminaire « contrôle, régulation et développement » du 7 octobre 2015 de l'Association amicale des ingénieurs des Mines (AAIM)

Par Pierre-Franck CHEVET

Ingénieur général des Mines

et Philippe DUCROCQ

Ingénieur général des Mines honoraire

Dans le cadre de ses activités, l'Amicale des ingénieurs des Mines réunit régulièrement des groupes de travail qui permettent à ses membres (qui exercent des responsabilités dans la fonction publique ou dans le secteur économique) d'étudier des problèmes d'actualité ou de fond.

En juin 1998, a été créé un groupe qui traite des missions des puissances publiques en termes d'efficacité, de contrôle et de régulation. Ce groupe se réunit une fois par mois avec une participation moyenne d'une trentaine de personnes.

Les thèmes abordés au cours des réunions tenues d'avril 2013 à juin 2015 ont été les suivants :

- Les gaz de schiste ;
- La participation du public et débat public ;
- La gestion post-accidentelle ;
- Risques-Probabilités-Assurances ;
- Sols pollués - Friches industrielles ;
- Europe : Compétitivité/Réglementation,
- Les mutations industrielles ;
- La pollution atmosphérique ;
- L'évolution de la réglementation des télécommunications ;
- Nouvelles technologies et risques ;
- Les Autorités administratives indépendantes ;
- L'évolution du développement économique régional.

Chacun des thèmes abordés est examiné lors de deux réunions successives (en général, elles se tiennent dans les locaux de l'École des Mines de Paris, le premier mercredi de chaque mois de 8h00 à 10h00) au cours desquelles interviennent de 4 à 6 personnalités qualifiées et d'origines diverses.

Par ailleurs, sept séminaires, organisés tous les 2 ans depuis 1999, ont rassemblé une centaine de personnes

appartenant à différents corps de fonctionnaire, à des entreprises et à la société civile.

Les questions ci-après proposées au débat sont le fruit des réflexions du groupe de travail depuis 2013. Ce sont elles qui nous ont amenés à retenir pour ce séminaire le thème « Contrôle, Régulation et Développement ». En effet, si les réglementations sont indispensables pour organiser/réguler des secteurs d'activité et protéger les citoyens et l'environnement, il faut aussi que, dans ce cadre, le développement puisse se faire : infrastructures, projets énergétiques, industriels, technologiques. La question est évidemment de trouver le bon équilibre :

- Un débat plus serein peut-il encore s'instaurer autour de la question des hydrocarbures non conventionnels ?
- La participation du public aux décisions publiques constitue aujourd'hui une obligation légale et démocratique. Le débat public a le mérite d'exister, il permet de confronter points de vue et positions. Mais il reste trop souvent conflictuel, voire bloqué. Les problématiques en jeu sont l'expertise, la sincérité et - surtout - la confiance. Comment progresser en faisant évoluer les esprits et les comportements de tous les acteurs sur ces sujets ?
- La survenue d'événements graves, industriels ou naturels, et la volonté des autorités de conduire des retours d'expérience approfondis ont permis ces dernières années des progrès importants en matière de méthodologie de gestion post-accidentelle. Toutefois, à la complexité technique et scientifique et à la multiplicité des acteurs,

s'ajoute une complexité sociologique faite de perceptions et de comportements pas toujours rationnels. Pour progresser, peut-on imaginer pouvoir élaborer une doctrine globale ou, plus simplement (ou plus pragmatiquement), doit-on se résigner à gérer les situations au cas par cas, à partir d'un cadrage et de compétences à préciser ?

- Dans le domaine de l'accidentologie, l'approche probabiliste a succédé à l'approche déterministe restée dominante pendant de nombreuses années. Après un premier retour d'expérience, une approche mixte ne pourrait-elle pas être envisagée pour répondre à certaines critiques (un accident peu probable peut se produire ; difficulté de l'évaluation des coûts ; notion de probabilité difficilement perceptible pour le public) ?
- Les coûts des catastrophes naturelles, industrielles, nucléaires, sanitaires... font l'objet d'estimations et d'affichage de chiffres aussi frappants médiatiquement qu'imprécis. Quel peut être l'apport du monde de la recherche, sur ce sujet ?
- Les sols pollués et les friches industrielles sont aussi des enjeux d'aménagement et de développement, car ils peuvent permettre de « reconstruire la ville sur la ville et l'industrie sur l'industrie ». Toutefois, des contraintes environnementales et sanitaires peuvent allonger les délais de certains projets et en augmenter les coûts. Dans quelle politique s'engager, avec les nombreux acteurs concernés, pour faciliter des projets « soutenables » ?
- Europe : comment faire en sorte que la présence dans les instances européennes de Français aux niveaux les plus stratégiques devienne une priorité française pour les politiques, les fonctionnaires et les acteurs socio-économiques de manière générale ?
- En matière de mutations industrielles, face à l'implication légitime et de plus en plus revendiquée des industriels, des syndicats et des collectivités (et de leur territoire), l'État stratège est attendu. Mais qu'est-ce qu'un État stratège, en 2015 ?
- La régulation des télécommunications a atteint son premier objectif, qui était de permettre l'émergence de plu-

sieurs opérateurs dans une situation de concurrence. Mais les évolutions importantes dans ce domaine (domination des fournisseurs de services (GAFA), besoin d'innovations et d'infrastructures, faiblesse de l'Europe...) interrogent sur l'évolution souhaitable/nécessaire de cette régulation et de son périmètre.

- Les nouvelles technologies apparaissent dans la vie quotidienne bien avant que leurs effets éventuels sur l'homme et l'environnement ne soient connus. Certains pensent qu'il faudrait connaître avant de diffuser, et d'autres que l'on peut faire les deux en même temps et de manière conditionnelle. Comment être crédible et faire partager cette seconde position : expertise, information, transparence, association des parties ?
- Les Autorités administratives indépendantes ont vu leur nombre augmenter (une quarantaine). Est-ce seulement le fruit d'une démission de l'État, ou d'une méfiance croissante des citoyens à son égard ? Quels contrôles exercent-ils sur ces Autorités ?
- L'évolution en cours de notre organisation territoriale a notamment pour objet de préciser les prérogatives des puissances publiques. Dans le domaine du développement économique régional, l'État a vocation à garder son rôle dans la détermination de la politique économique et industrielle, et la région à devenir un acteur principal de sa mise en œuvre. Toutefois, il y a d'autres acteurs du développement économique (collectivités, chambres consulaires, structures de recherche et d'innovation, banques, filières, centres techniques...), chacun avec leurs propres spécificités, sans oublier (évidemment) les entreprises elles-mêmes et leurs salariés. Si l'État semble légitime à orienter l'action, qui doit coordonner l'ensemble de ces partenaires ?

C'est autour de ce thème général « Contrôle, régulation et développement » (illustré notamment par les questions précédentes) que les participants au séminaire du 7 octobre 2015 se sont réunis en six groupes de travail, qui ont été suivis de deux réunions plénières de restitution.